



COMPTE-RENDU de la commission d'évaluation technique et pédagogique des CTPS sport du 25 mai 2018

Propos liminaires

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, les élus du personnel interpellent l'Administration sur plusieurs points.

PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations)

Concernant la hors classe des CTPS, la DRH vient de faire une nouvelle proposition de barèmes. Celle-ci fait suite à une discussion informelle improvisée lors d'une réunion où toutes les organisations syndicales n'étaient pas présentes ... une curieuse conception du dialogue social ! D'ailleurs, nous avons découvert qu'il ne s'agit pas d'une proposition mais d'une décision. En principe, le document va être rapidement adressé aux services/établissements ainsi qu'aux agents, afin qu'une CAP puisse se tenir pendant l'été et que les promotions soient prononcées dans la foulée (avec effet rétroactif au 01/01/18).

S'agissant de la classe exceptionnelle, nous allons bientôt avoir un an de retard dans les promotions et plusieurs collègues éligibles sont déjà partis en retraite. C'est inacceptable ! Il y a quelques mois, la DRH avait annoncé que des arbitrages (sur les fonctions et les ratios) étaient nécessaires, ce qui impliquait la tenue d'une réunion interministérielle (RIM) avec le cabinet du Premier Ministre, la Fonction Publique, le Ministère des Sports, le Ministère de l'Éducation Nationale, la DRH, ... A notre grande surprise, non seulement cette réunion n'a pas eu lieu mai en plus elle n'a pas encore été demandée ! Dans ces conditions, la DRH reporte les CAP correspondantes à l'automne 2018, espérant que les textes seront publiés d'ici là ...

Gouvernance du sport

Après l'éviction de la FSU du chantier sur la gouvernance du sport, après l'annonce de la création d'une agence par le gouvernement, après un communiqué du COPIL sur le scénario retenu, la Direction des Sports a enfin réuni les organisations syndicales JS le 15/05/18, mais n'a finalement donné aucune information ! Dénonçant l'absence du cabinet dans cette réunion, les représentants du personnel ont demandé qu'on travaille sur les déclinaisons territoriales de la nouvelle organisation (dont impact RH), le reste relevant d'un autre niveau. Les réponses ont été confuses. La FSU refuse de cautionner cette forme de travail et demande un pilotage politique du dossier.

Effectifs

La FSU dénonce les nouvelles suppressions de postes des personnels techniques et pédagogiques (PTP) JS. Pour rappel, il y a eu 69 départs en retraite en 2017 mais seulement 15 postes au concours 2018 ! Cette année, 52 PTP sport vont disparaître, dont 43 CAS.

D'ailleurs, la décision de faire baisser très majoritairement les effectifs CAS au niveau départemental est choquante, la FSU refuse d'opposer les CTS aux CAS et formateurs (cf. unité du corps); tous les PTP sport sont nécessaires pour mettre en œuvre la politique ministérielle ! De plus, cette décision est contraire aux objectifs de la ministre d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants sportifs. En effet, ce sont les CAS qui accompagnent, conseillent, forment et attribuent des subventions ; comment se passer de leur expertise pour développer la pratique sportive des Français(es) ? En 10 ans, il y a déjà eu une baisse 20% des effectifs CAS en DD ; avec cette nouvelle attaque, à qui les associations sportives et les collectivités locales vont-elles s'adresser à l'avenir ?

Concernant les concours, la DRH indique qu'elle devrait recourir à l'ensemble de la liste complémentaire du dernier concours CTPS et, comme elle le fait depuis plusieurs années, procéder aux nominations un après la liste principale donc au 01/09/18.

Liste d'aptitude CTPS sport

Sur 259 candidatures de profs de sport répondant aux critères d'éligibilité, seules 5 nominations de CTPS sport sont possibles.

La FSU rappelle son mandat pour l'instauration de barèmes permettant d'assurer l'égalité de traitement entre collègues et la transparence dans les nominations. Elle a d'ailleurs réalisé des tableaux permettant de classer tous les candidats, sur la base de critères clairs et objectivables, qui avaient fait accord avec l'Administration pour d'autres actes de gestion des PTP : ancienneté dans la fonction publique, grade et échelon, note, appréciation du chef de service, titres sportifs. Ce barème est ensuite croisé avec les missions pour en assurer une juste représentativité (CTS, CAS, FOR, encadrement) tout en veillant à la promotion d'au moins une femme. Au final, ce classement permet non seulement de proposer des collègues qui en retirent un bénéfice individuel avéré (gain de rémunération important grâce au reclassement) mais il est aussi favorable à l'ensemble de la profession car la plupart des promu(e)s ferait rapidement valoir leurs droits à la retraite, libérant ainsi des postes/promotions.

Le SNAPS-UNSA est d'accord avec la FSU pour proposer des collègues qui sont actuellement au dernier échelon de la hors classe des profs de sport, avec les différentes fonctions représentées. Pour autant, les noms proposés ne sont pas les mêmes que ceux de la liste FSU.

La DRH refuse tout barème chiffré ; elle indique s'appuyer sur un « faisceau d'indices » qui sont l'expertise, le niveau de responsabilité, l'avis du supérieur hiérarchique, le parcours de l'agent, l'ancienneté dans le grade. Au cours de la séance, nous découvrons que la DRH prend aussi en compte le classement qui a été demandé aux directeurs ; mais pourquoi avoir caché cette information ? Enfin, la DRH précise qu'elle veille à proposer des agents exerçant les différentes fonctions du corps.

Lorsque l'Administration annonce sa proposition de noms, c'est la stupeur générale : les 5 agents exercent des missions dans le sport de haut niveau, ils sont tous franciliens à rayonnement national, plutôt jeunes et pourraient prétendre à la classe exceptionnelle. En plus, 2 d'entre eux ont bénéficié l'an dernier d'une promotion à la hors classe au titre du « hors barème ».

Les élus du personnel dénoncent cette mascarade ! Il existe d'autres moyens de valoriser ces agents, dont le mérite et la valeur professionnelle ne sont pas en cause, mais qui prennent la place d'autres agents coincés au dernier échelon sans autre perspective d'avancement...

La FSU rappelle aussi que c'est l'expertise technique et pédagogique qui est la raison d'être de ce corps (cf. statut). Elle refuse que les promotions soient réservées aux seuls collègues exerçant des missions dans le (très) haut niveau et demande une juste représentativité des missions exercées par les PTP (CAS, CTS, FOR).

La DRH entend l'argument mais indique qu'elle ne peut pas retirer certains noms de sa liste.

Après une suspension de séance, la DRH ne propose toujours aucun CTR, aucun CTN, aucun formateur et sa seule façon d'introduire un CAS est une promotion supplémentaire mais qui serait déduite du quota 2019. Inadmissible !

Les élus du personnel restent sur leurs positions et votent « contre » la liste de l'Administration :

- 1 DTN, 46 ans, 3^e échelon HC
- 1 DTN, 49 ans, 3^e échelon HC
- 1 Entraîneur National, 51 ans, 4^e échelon HC
- 1 INSEP (Mission Optimisation Performance), 44 ans, 3^e échelon HC
- 1 INSEP (Mission Optimisation Performance), 58 ans, 6^e échelon HC

Face à un tel mépris du dialogue social, l'ensemble des élu(e)s refuse de siéger en CAP ; les promotions ne seront donc officielles qu'après reconvoque de la CAP (en juillet 2018). Dans l'attente, nous ne sommes pas autorisés à communiquer les noms des collègues proposés.

Autres points

- 1 changement de missions : passage CTR => CTN (sans modification de l'affectation)
- 8 réintégrations (1 après dispo et 7 après contrat PO)
- 1 mutation vers l'Administration Centrale
- 5 détachements sur contrats PO/HN
- 1 détachement sur emploi fonctionnel
- 2 demandes de disponibilité pour convenances personnelles
- 10 départs en retraite en 2017/2018

Vos représentants : Yvan DAVID et Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU)